

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-et-un mars deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**ATTRIBUTION A LA
SA D' HLM
VILOGIA D'UNE
GARANTIE
D'EMPRUNT DE
2 818 887 € POUR
LA CONSTRUCTION
DE 17 LOGEMENTS
SITUES 3 RUE
ESTHER CUVIER
AUX LILAS**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUPIER par Isabelle DELORD, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER.

ABSENTE EXCUSEE :

Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS :

Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Guillaume ROUSSEAU.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190329-D31-19-DE
Date de télétransmission : 29/03/2019
Date de réception préfecture : 29/03/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

OBJET : ATTRIBUTION A LA SA D'HLM VILOGIA D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT DE 2 818 887 € POUR LA CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS SITUES 3 RUE ESTHER CUVIER AUX LILAS

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU le contrat de prêt n° 88812 ci-annexés signé entre la SA d'HLM VILOGIA ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

CONSIDERANT la volonté de la SA d'HLM VILOGIA de construire 17 logements sociaux au 3 rue Esther Cuvier aux Lilas,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DIT que le Conseil municipal de la commune des Lilas accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts, joints en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, d'un montant de 2 818 887,00 euros souscrits par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

ARTICLE 2 : PRECISE que le contrat de prêt n° 88812 est constitué de 3 lignes de prêts dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Caractéristiques de la ligne du prêt	PLUS	PLUS FONCIER
Enveloppe	-	-
Identifiant de la ligne du prêt	5253769	5253770
Montant	1 885 138 €	814 749 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	1,35%	1,35%
TEG de la période	1,35%	1,35%
Phase de préfinancement		
Durée	6 mois	6 mois
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,6%	0,6%
Taux d'intérêt du préfinancement	1,35%	1,35%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	
Phase d'amortissement		
Durée	40 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,6%	0,6%
Taux d'intérêt	1,35%	1,35%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés	

Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	
Modalité de révision	Double révisabilité	
Taux de progressivité des échéances	0%	-0,5%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360
Caractéristiques de la ligne du prêt	Prêt Booster	
Enveloppe	Taux fixe – Soutien à la production	
Identifiant de la ligne du prêt	5256280	
Durée d'amortissement de la ligne du Prêt	40 ans	
Montant	119 000 €	
Commission d'instruction	0€	
Pénalité de dédit	Indemnité actuarielle sur courbe OAT	
Durée de la période	Annuelle	
Taux de la période	1,87%	
TEG de la période	1,87%	
Phase d'amortissement	1	2
Durée du différé d'amortissement	240 mois	-
Durée	20 ans	20 ans
Index	Taux fixe	Livret A
Marge fixe sur index	-	0,6%
Taux d'intérêt	2,07%	1,35%
Périodicité	Annuelle	
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire (échéance déduite)	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe OAT	
Modalité de révision	Sans objet	SR
Taux de progressivité des échéances	0%	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

ARTICLE 3 : DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêts et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : DIT que le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

ARTICLE 5 : PRECISE que le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir en cas de besoin au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : PRECISE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier de la Ville des Lilas et affichée en Mairie.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190329-D31-19-DE
Date de télétransmission : 29/03/2019
Date de réception préfecture : 29/03/2019

Et ont signé le registre les membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



<p>Délibération votée par : Voix pour : 32 Voix contre Abstentions NPPV</p>

Certifiée exécutoire compte tenu :

29 MARS 2019

- de sa transmission en Préfecture le
- et de son affichage le 02 AVR. 2019
(pendant une durée continue de 2 mois)

<p>Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20190329-D31-19-DE Date de télétransmission : 29/03/2019 Date de réception préfecture : 29/03/2019</p>
